

# PACS

**LES PARTENAIRES DEVRONT SE PRÉSENTER ENSEMBLE LE JOUR DE LA SIGNATURE DU PACS.  
DÉLAI D'INSTRUCTION APRÈS LE DÉPÔT DES PIÈCES DE 15 JOURS**

## **1- Les partenaires déposent l'ensemble des pièces demandées :**

- Soit en déposant les papiers en mairie
- Soit en les envoyant par voie postale
- Soit en les déposant sur un télé-service

## **Les documents à fournir :**

- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, certifiée conforme à l'original et signée de l'intéressé.
- Extrait de naissance avec filiation :
  - datant de – de 3 mois pour les Français
  - datant – de 6 mois pour les étrangers (avec la traduction faite par un traducteur assermenté)
  - pour le réfugiés, apatrides, une copie intégrale du certificat tenant lieu de l'acte de naissance délivré par OFPRA
- en cas de divorce : la copie intégrale de l'acte de mariage et la photocopie du livret de famille, tous deux devant porter la mention de divorce
- en cas de veuvage : la copie de l'acte de décès et la photocopie du livret de famille avec la mention de décès du conjoint.
- Partenaire sous curatelle ou tutelle : fournir la copie de mise sous tutelle ou curatelle ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du curateur ou du tuteur. Pour la tutelle, l'autorisation du juge ou du conseil de famille est nécessaire pour monter le dossier.
- La convention-type du PACS (Cerfa N°15726-02)
- La déclaration conjointe d'un PACS (Cerfa N°15725-02)
- La fiche de renseignement jointe

## **2- Prise de RV pour la signature**

Le service vous appelle pour fixer un RV une fois l'instruction du dossier faite.  
RV tous les vendredis matin de 10h à 12h.

### **Différents Organismes à contacter :**

#### **Téléchargement des CERFA**

[service-public.fr](http://service-public.fr)

#### **Français né à l'étranger ou naturalisé :**

Service central de l'état civil  
11 rue de la Maison Verte  
44941 Nantes cedex 09  
Tel 08 26 08 06 04 – Fax 02 51 77 36 99 Fax

Et pour vous déplacer

11 rue de Cambrai  
75019 PARIS

#### **Certificat de non-pacs pour les étrangers ;**

#### **Certificat d'inscription ou de non inscription au RC pour les étrangers qui résident en France depuis plus d'un an :**

Ministère des Affaires Etrangères  
Service du répertoire Civil  
11 rue de la Maison Blanche  
44941 NANTES Cedex 09  
Fax 02 51 77 20 20 - Tel 08 26 08 06 04  
[rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr)

#### **OFPRA : office français de protection des réfugiés et apatrides**

201 RUE Carnot  
94136 FONTENAY SOUS BOIS Cedex  
01 58 68 10 10  
[ofpra.gouv.fr](http://ofpra.gouv.fr)

#### **AMBASSADE : certificat de coutume, certificat de**

**célibat** : en cas de non reconnaissance du PACS dans le pays de naissance, demander un certificat « à minima » : un certificat indiquant l'âge de majorité, si l'intéressé est ou non majeur au vu de sa loi personnelle, s'il existe une reconnaissance d'un régime de protection juridique des majeurs, et le cas échéant la capacité juridique de conclure un contrat.